

COMMUNE DE PEYROLE

Nombre de membres

en exercice: 13

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 21 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Hélène HAMELLE

Sont présents: Marie-Hélène HAMELLE, Jean-Marie RIEUNIER, Christophe CARRIERE, Marie-Christine GELIS, Sylvère NIVELAIS, Alexandre ARROYO, Thierry AVERSENC, Cédric BOU, Odette BOYER, Patricia RAYNAUD, Véronique TRESSENS

Représentés:

Excuses:

Absents: Marion BESSIERES, Bérengère SALAS

Secrétaire de séance: Véronique TRESSENS

Objet: Prime exceptionnelle .Adjoint administratif - 2019 003

Madame le Maire informe l'assemblée que l'adjoint administratif rend différents services de qualité à la population et à la collectivité. Afin de remercier cet agent, Madame le Maire propose de lui octroyer une prime exceptionnelle de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au dit agent une prime exceptionnelle de 300 €.

Objet: Marché public Construction 3 logements locatifs Avenant 1.Lot N°3 - 2019 004

Lors de la séance du 27 Juillet 2017, il avait été décidé du choix de l'entreprise pour le lot N°3 Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie concernant la construction de 3 logements locatifs.

Le montant du marché s'élevait à :

23 340.30 € HT soit 28 008.36 € TTC.

Des travaux supplémentaires se sont rajoutés avec la fourniture et la pose de gardes métalliques complémentaires et pose de grilles de défense sur petits ouvrants pour un montant de :

1 738.15 € HT

347.63 € TVA

2 085.78 € TTC

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter cet avenant pour la somme de 1 738.15 € HT soit 2 085.78 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve le nouveau montant du marché de 25 078.45 € HT soit 30 094.14 € TTC pour l'entreprise HORS d'AIR SARL CELE menuiseries

Objet: Désignations des délégués communaux au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable - 2019 005

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois pour la désignation des délégués communaux.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Jean-Marie RIEUNIER 1325 Route de la Périé et Monsieur Cédric BOU 6 Route de l'Isle sur Tarn 81 310 PEYROLE ont été désignés comme délégués titulaires et

Madame Odette BOYER 250 Route de saint-Laurent et Monsieur Christophe CARRIERE 310 Route de Tréluzen 81 310 PEYROLE ont été désignés comme suppléants

Objet: Projet de création d'une Maison de santé à Lisle sur Tarn - 2019 006

Madame le Maire expose le projet de maison de santé territoriale et pluridisciplinaire entre les communes de Lisle sur Tarn, Montans, Parisot et Peyrole.

La structure juridique, le maître d'ouvrage du projet ne sont pas déterminés à ce jour.

Il est précisé que les demandes de subvention seraient déposées dans le cadre de ce projet, le solde étant financé par le montant des loyers versés par les futurs professionnels de santé.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

-Approuve la constitution d'un groupement entre les quatre communes concernées et confirme que la commune de Peyrole est partenaire du projet;

-Approuve et soutient le projet de maison de santé territoriale sur la commune de Lisle-sur-Tarn.

Adopté à l'unanimité.

Objet: Limitation de tonnage Route Labessière Candeil - 2019 007

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail de Monsieur Pierre CEP mentionnant la présence de semi-remorques sur la Voie Communale N° 19 qui part de la RD 10 et aboutie à la Mouline de l'Oeuvre limite commune de Labessière Candeil.

Il est proposé de limiter les véhicules à 19 Tonnes sauf pour desserte locale et sauf engins agricoles.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Objet: Création d'un poste adjoint technique. - 2019 008

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que l'adjoint technique n'assurera plus l'entretien de la salle des fêtes.

Ce remplacement s'avère indispensable, il est donc décidé de créer un nouveau poste d'adjoint technique afin de gérer et entretenir la salle des fêtes.

Le temps de travail sera annualisé en accord avec le futur agent.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette création de poste d'adjoint technique.

Objet: Règlement salle des fêtes - 2019 009

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une soirée à la salle des fêtes la profusion de fumées émanant de fumigènes a provoqué un déclenchement de l'alarme incendie.

Par conséquent il est décidé d'afficher des panneaux signalant l'interdiction d'utiliser des fumigènes ou autres objets pouvant produire de la fumée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Objet: Convention Ingénierie Publique Départementale .Appui aux communes - 2019 010

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses dispositions générales (Art. L3211-1 ; L 3232-1)

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Art. 94)

Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale des 29 juin 2018 et 16 novembre 2018

Vu le guide de l'ingénierie départementale approuvé par l'Assemblée départementale le 16 novembre 2018

Vu le rapport de Madame le Maire

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,
Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique,

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,

ACCEPTE d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale

AUTORISE le Maire à signer la convention générale, ci-annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

Questions diverses

– Eglise Saint-Maurice.

Monsieur NIVELAIS a rencontré l'association Saint-Maurice. Cette dernière a le projet de stopper les remontées capillaires par le choix d'assèchement DRUYL technologie qui assècherait cet édifice avec une garantie de 30 ans.

La Mairie serait porteuse du projet et étudiera ce dossier afin d'essayer d'obtenir des subventions.

- Electrification des cloches

Lors d'une rencontre avec l'entreprise LAUMAILLE représentée par Monsieur Thiery GLYZE et en présence de Mme HAMELLE, Mr NIVELAIS et Mr RIEUNIER, s'est effectuée une visite de la chambre des cloches. Il a été constaté que le plancher aurait besoin d'être remis en état, ainsi que l'échelle permettant d'y accéder la cloche s'avère être en bon état et date des années 1800. Le campaniste estime qu'il est tout à fait possible de l'électrifier pour un montant de 4 791 € TTC, à condition de modifier les abat-sons.

La réflexion est lancée et un programme au budget sera inscrit. Il est aussi prévu de remettre en état la croix du village par des futurs bénévoles.

- Goudronnage

La deuxième tranche du lotissement Saint-Maurice sera lancée dans le courant de l'année 2019 ainsi que les abords des logements communaux.

Il sera demandé un devis pour regoudronner les alentours de la salle des fêtes ainsi que les trottoirs jouxtant le cimetière et la Mairie jusqu'au logement (ancienne école).

– Pas de Peyrole

En ce qui concerne la Route de Lisle sur Tarn, une visite avec le Conseil départemental représenté par Mr CAZALENS a eu lieu en présence de Mrs NIVELAIS et CARRIERE et Mme HAMELLE. Il est envisagé de mettre en place de poteaux pour éviter que les véhicules lourds empruntent et roulent sur les trottoirs ceci dans un but de sécuriser ce lieu et d'éviter des dégâts sur ces derniers. L'entreprise locale sera contactée en vue d'établir des devis.

- Jeux d'enfants

Lors de la séance du 28 Novembre 2018, il avait été proposé d'installer des jeux. Mmes RAYNAUD, TRESSENS et HAMELLE ont regardé différents catalogues et ont proposé au Conseil de mettre une structure dans chaque lotissement. Le programme sera inscrit au budget pour un montant de 7 000€

- Projet Eolien

L'entreprise SAMEOLE représentée par Mr TRIBOULAT est venu en Mairie faire l'exposé du projet qui concerne aussi les communes de Montans et Parisot (avec 3 à 4 éoliennes sur Parisot et Peyrole et 2 à 3 sur Montans). Le compte rendu a été visionné par l'ensemble du Conseil Municipal.

- Projet de parc solaire flottant

Monsieur Jean-Marie RIEUNIER expose ce projet qui s'étendrait sur le lac de l'ASA Montans-Peyrole, qui prévoit l'installation de modules solaires fixés sur des flotteurs et un poste de livraison d'électricité. Une production annuelle d'environ 19.5 GWH est prévu, ce qui équivaut à la consommation électrique annuelle de 8500 Habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le Maire

Marie-Hélène HAMELLE